



DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs





Points de rassemblement

- ① Salle des Sports du Cassieu - Lège Bourg
- ② Salle des Écoles - Lège Bourg
- ③ Salle de la Halle - Lège Bourg
- ④ Services Techniques - Lège Bourg
- ⑤ Camping des Pastourelles - Claouey
- ⑥ Office du Tourisme - Claouey
- ⑦ Médiathèque Petit Piquey - Piquey
- ⑧ Eglise Petit Piquey - Piquey
- ⑨ Débarcadère Petit Piquey - Piquey
- ⑩ Marché de Piraillan - Piraillan
- ⑪ Mairie Annexe du Canon - Le Canon
- ⑫ Port de la Vigne - La Vigne
- ⑬ Débarcadère Cap Ferret - Cap Ferret
- ⑭ Marché du Cap Ferret - Cap Ferret
- ⑮ Salle de la Forestière - Cap Ferret
- ⑯ Stade Sésostris - Cap Ferret
- ⑰ École du Phare - Cap Ferret



ÉDITO



SOMMAIRE

LES RISQUES MAJEURS	04
L'ALERTE & L'ÉVACUATION	06
FEU DE FORÊT	08
SUBMERSION & ÉROSION MARINES	12
TEMPÊTE	16
CANICULE	18
POLLUTION MARITIME	20
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	21
TERRORISME	22
RISQUE SANITAIRE	24
NUMÉROS UTILES	27

Territoire d'exception, Lège-Cap Ferret est soumise à de nombreux risques majeurs. Pour y faire face, il est essentiel de les connaître et d'adopter les bons comportements.

Notre commune dispose d'un plan communal de sauvegarde (PCS), qui recense et organise les ressources à déployer en cas de crise majeure, en lien avec les acteurs publics. Elle déploie une série de mesures pour prévenir les risques, sensibiliser le public et protéger son territoire.

En tant que citoyen, vous êtes pleinement acteur de la prévention des risques. Ce document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) vise à vous informer et à vous permettre d'acquérir les meilleurs réflexes, à l'aide de contenus concis et concrets. Je vous invite à le lire et à le conserver précieusement.

Mieux informés, mieux préparés, nous serons tous plus efficaces face à une situation d'urgence.

Parce que nous sommes tous acteurs de notre sécurité, mobilisons-nous !

Philippe de Gonville
Maire de Lège-Cap Ferret



MAIRIE de Lège-Cap Ferret - DICRIM
Dossier d'informations communal sur les risques majeurs
Crédit photos: Gouvernement, Openstreet Map
Directeur de la publication: Philippe de Gonville
Responsable de la communication: Hélène Laboye
Création: Studio Palace



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.



UN RISQUE MAJEUR EST CARACTÉRISÉ
par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Quels risques majeurs à Lège-Cap Ferret ?

Lège-Cap Ferret est concerné par plusieurs risques :

LES RISQUES NATURELS



Feu de forêt



Tempête



Submersion et érosion marines (inondations)



Canicule

LES RISQUES LIÉS À L'HOMME



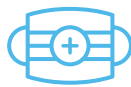
Pollution maritime



Transport de matières dangereuses



Terrorisme



Risque Sanitaire

Qui fait quoi ?

L'État, les services de secours et les services communaux ont un même objectif : protéger les personnes, les biens et l'environnement.



Le Préfet informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le plan ORSEC. Il peut solliciter des renforts nationaux.



La Ville informe, diffuse l'alerte et applique les mesures de sauvegarde (mise en sécurité, régulation de la circulation, soutien aux personnes en difficulté, hébergement des personnes sinistrées...), prévues dans son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.



La population s'informe et respecte strictement les consignes données par les autorités.



Les responsables d'établissements scolaires déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.



L'ALERTE

Comment l'alerte est-elle donnée ?

Le déclenchement d'une alerte est de la compétence de l'État et des municipalités. Selon la nature du danger et son ampleur, l'alerte peut être diffusée par :

ALERTE SONORE



DÉBUT D'ALERTE

3 sonneries montantes et descendantes d'1 minute et 41 secondes espacées par un silence de 5 secondes.



FIN D'ALERTE

Un son continu sans changement de tonalité, d'une durée de 30 secondes.

TÉLÉ-ALERTE

Le système d'information massif de la population, déclenché par le Maire.

INSCRIPTION TÉLÉ ALERTE

Pour être certain d'être alerté, **INSCRIVEZ-VOUS** en remplissant le formulaire sur le site internet municipal

ville-legecapferret.fr

TENEZ-VOUS INFORMÉ !

NOUVEAUTE



FR ALERTE

Alertes sur les mobiles du secteur activées par la préfecture

LÈGE-CAP FERRET
ville-lege-capferret.fr
05 56 03 84 00

MÉTÉO FRANCE
meteofrance.com
0 892 680 233

PRÉFECTURE
gouvernement.fr/risques

RÉSEAUX SOCIAUX

Ville de Lège-Cap Ferret
 @villedelegecapferret



101.8 Mhz

3 FRANCE 3

IMPORTANT

S'informer des risques en cours et suivre strictement les consignes de sécurité.

EN CAS D'ALERTE, NE PAS VOUS METTRE EN DANGER



RESTER À DOMICILE
pour ne pas gêner les opérations de secours



**NE PAS ALLER
CHERCHER VOS ENFANTS**



ÉVITER
tout déplacement



NE PAS SURCHARGER
les lignes téléphoniques

L'ÉVACUATION

La presqu'île de Lège-Cap Ferret s'étend sur plus de 25 km de long. Cette particularité contraint les voies d'évacuation.

Les points de rassemblement sont visibles sur la carte en page 2

L'ÉVACUATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE UNIQUEMENT SUR LA DEMANDE DES AUTORITÉS.

Il est donc important que chaque habitant prenne connaissance des lieux de rassemblements et des modalités d'évacuation mises en place par les autorités, en fonction de la situation. En attendant les recommandations (lieux de rassemblement, voies d'évacuation...), vous devez respecter les consignes de sécurité présentes dans le DICRIM.



En présence d'un risque majeur, les déplacements quels qu'ils soient sont dangereux et perturbent l'acheminement des véhicules de secours.



UN FEU DE FORÊT est un incendie qui touche un massif boisé sur une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. En Gironde on parle de feux de forêt à partir de 10m² détruits.

MÉMOIRE DU RISQUE

En été 2022, la Gironde et le Bassin d'Arcachon ont affronté des incendies de forêt inédits par leur nombre et leur envergure. Si la commune de Lège-Cap Ferret n'a pas eu à affronter d'incendie majeur sur son territoire, elle a connu plusieurs départs de feux et a été fortement impactée par cette dramatique actualité.

? Comment se produit-il ?

Il existe 2 types de facteurs qui conditionnent le développement des incendies de forêt.

Naturels : des vents forts, la sécheresse, une végétation fortement inflammable et combustible, la foudre, l'existence de relief.

Liés à l'Homme : dans 90 à 95% des cas. Ils sont regroupés en 5 catégories : les causes accidentelles, les imprudences, les travaux agricoles et forestiers, la malveillance et les loisirs.

📍 À Lège-Cap Ferret

Le risque est répertorié comme « **Risque fort** » sur la commune. Ce risque se situe sur l'ensemble du massif boisé qui occupe plus de 80% de notre commune. **Chaque année sur notre commune, environ 10 départs de feu de forêt sont maîtrisés par les pompiers.**

Le PLU prévoit, dans certains secteurs présumés concernés par un risque d'incendie, des règles d'implantation particulières des nouvelles constructions (ligne de recul de 10m).

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Débroussailler
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel...)
- Prendre connaissance des points de rassemblement et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.
- Respecter les dispositions prévues au PLU

DÉBROUSSAILLEMENT

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

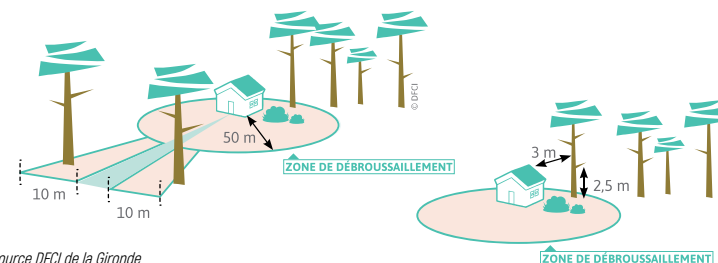
Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont une mesure nationale et obligatoire de prévention du risque incendie. Le débroussaillage permet de réduire les végétaux potentiellement combustibles, pour diminuer l'intensité et la propagation d'un incendie et faciliter la circulation des véhicules de sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant-droit ou le locataire non saisonnier (art. L322-3 du Code Forestier).

Où débroussailler ?

Il est obligatoire dans un rayon de 50 mètres minimum autour des constructions + 10 mètres autour des chemins d'accès.



*Source DFCI de la Gironde

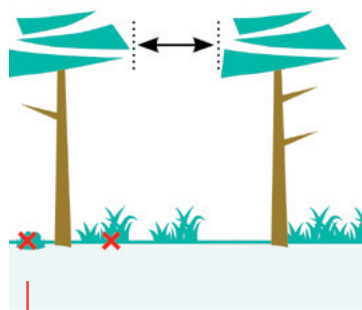
COMMENT DÉBROUSSAILLER



RÉDUIRE LES HERBES HAUTES

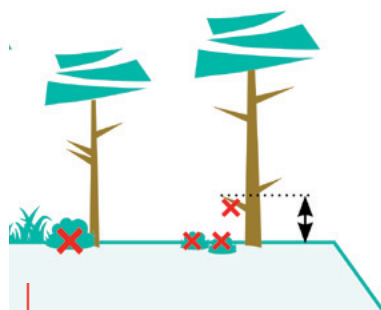
Buissons, arbustes (sous bois) en densité trop importante

- Ralentit la propagation du feu
- Évite les départs de feu accidentels



SÉPARER LES CIMES

- Ralentit la propagation du feu



ÉLAGUER CERTAINS ARBRES

- Ralentit la propagation du feu

En prévention du risque incendie, les clôtures en brande doivent absolument être proscrites ! Elles brûlent facilement et accélèrent la propagation du feu.

POUR MÉMOIRE, ELLES SONT INTERDITES AU PLU.



Vous devez ramasser les végétaux coupés



Vous pouvez les évacuer en déchetterie autorisée

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



- N'évacuer son habitation que sur demande des autorités
- Ne pas s'approcher du feu
- Laisser les portails ouverts
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation pour faciliter l'accès aux pompiers, arrosez les abords et rentrer les tuyaux d'arrosage
- Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables
- Rentrer vite dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu)
- Calfeutrer avec un linge humide les ouvertures et ventilations
- Respirer à travers un linge humide
- Respecter strictement les consignes de préventions données par les autorités
- En cas d'évacuation les autorités vous tiendront informé
- Ne pas chercher à récupérer ses enfants

APRÈS



- Éteindre les foyers résiduels



Si vous êtes témoin d'un départ de feu, il est impératif de prévenir les sapeurs-pompiers en appelant le 18 ou le 112

18

112

SUBMERSION & ÉROSION MARINES



LA SUBMERSION MARINE résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes: pleine mer de fort coefficient, vents forts, surcote due à une dépression atmosphérique...

Elle provoque des inondations temporaires dans des zones de faibles altitudes. Le réseau d'eau pluviale peut ne pas s'évacuer normalement lors de marée haute, ou lors d'entrée de voie d'eau de mer par de fortes houles.



À Lège-Cap Ferret

La Ville de Lège Cap-Ferret est fortement exposée à un risque d'inondation de la zone côtière par les eaux d'origine marine, notamment du bassin d'Arcachon.



Qu'est-ce que l'érosion ?

L'érosion marine correspond à un recul du trait de la côte sous l'action de la mer. À Lège-Cap Ferret, l'érosion peut entraîner la création de brèches dans le cordon dunaire ainsi qu'un éboulement sur les ouvrages situés le long de la façade intra-bassin, pouvant conduire à des submersions localisées.



Quelles actions préventives met-on en œuvre ?

Lège-Cap Ferret est couverte par deux Plans de Prévention des Risques (PPR), élaborés par l'État et intégrés au plan local d'urbanisme: le PPRISM, pour l'inondation par submersion marine, et le PPRL pour les risques littoraux (érosion et avancée dunaire). Ils précisent les zones concernées par les risques et les règles de construction qui s'y appliquent (surélévation, recul, interdiction...). Le SIBA déploie par ailleurs un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) sur le territoire depuis 2018.

En complément, sur le volet érosion, la Ville, le SIBA et les propriétaires privés assurent une surveillance des secteurs sensibles, en lien avec l'État.

SUBMERSION & ÉROSION MARINES

LES BONS RÉFLEXES

AVANT



- Mettre au sec les meubles, les objets, rassembler les papiers, l'argent, les médicaments, produits polluants
- Couper l'électricité et le gaz
- Boucher les entrées possibles par l'eau: portes, fenêtres
- Mettre en place des protections type batardeau, sacs de sable...
- Faire une réserve d'eau potable et produits alimentaires

PENDANT



- Se tenir informé de la situation
- Ne pas s'approcher des secteurs concernés
- Respecter les arrêtés de restriction d'accès

DÈS L'ALERTE:

- Aller sur les points hauts
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture.

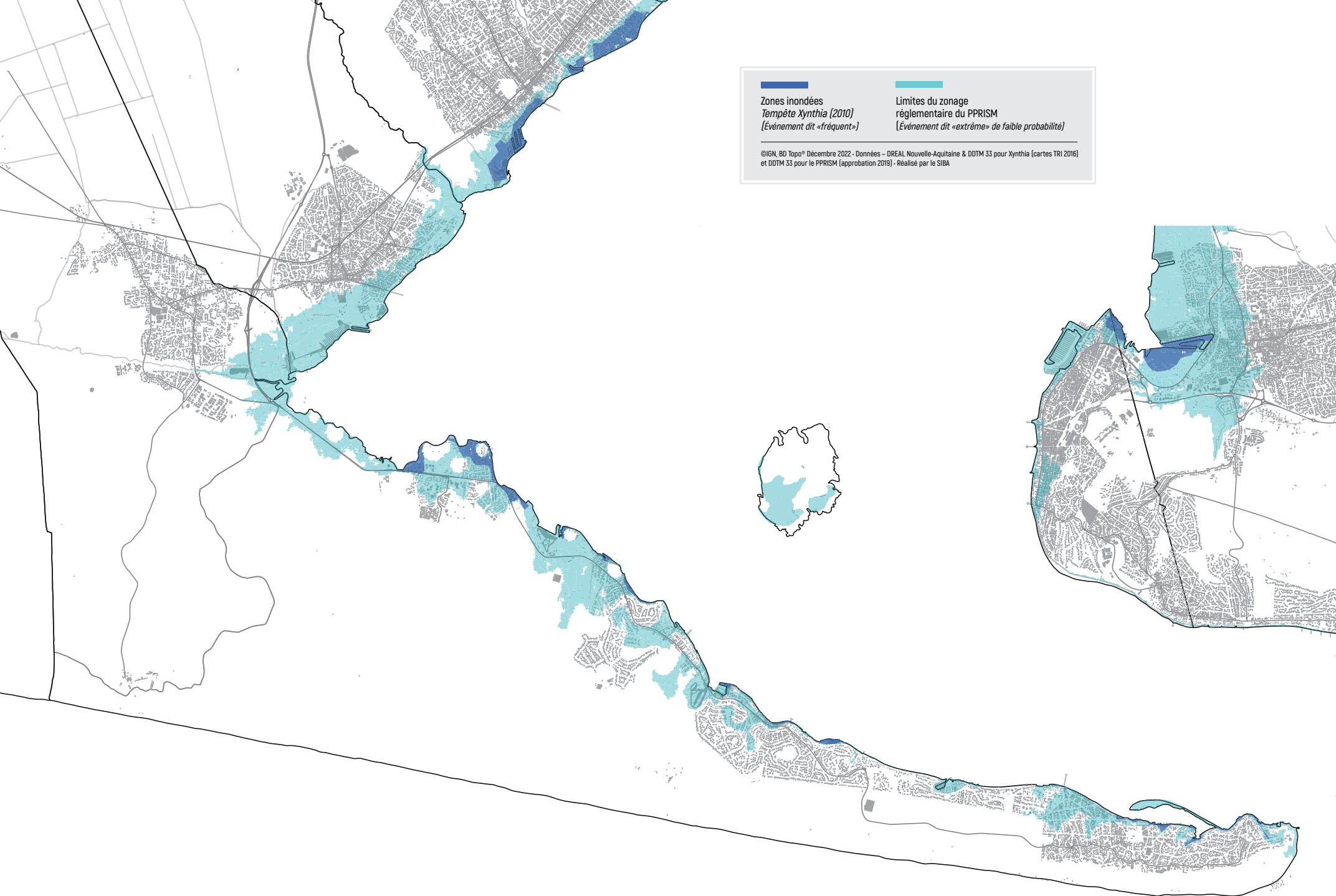




APRÈS

- Chauffer dès que possible
- Nettoyer, aérer et désinfecter les zones et objets souillés
- S'assurer auprès de l'autorité que l'eau du robinet soit potable



**RÉTABLIR L'ÉLECTRICITÉ UNIQUEMENT
SI L'INSTALLATION EST TOTALEMENT SÈCHE**



 Zones inondées <i>Tempête Xynthia (2010)</i> <i>(Événement dit «fréquent»)</i>	 Limites du zonage réglementaire du PPRISM <i>(Événement dit «extrême» de faible probabilité)</i>
<small>©IGN, BD Topo® Décembre 2022 - Données - DREAL Nouvelle-Aquitaine & DDTM 33 pour Xynthia (cartes TRI 2016) et DDTM 33 pour le PPRISM (approbation 2019) - Réalisé par le SIBA</small>	



UNE TEMPÊTE est une forte perturbation atmosphérique qui se manifeste par des vents violents à partir de 89 km/h (échelle 10 sur l'échelle de Beaufort). Ils sont souvent accompagnés de pluies plus ou moins intenses.

4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude

1

Aucune vigilance
ni précaution particulière

3

Être très vigilant
phénomènes météorologiques dangereux prévus.

2

Phénomènes occasionnellement dangereux
mais habituels pour la saison.

4

Vigilance absolue
phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

À Lège-Cap Ferret

La tempête ne touche pas de zone précise, elle n'a pas de limite géographique et peut concerner tous les départements. L'ensemble du département girondin est concerné par le risque tempête d'autant plus qu'il présente une longue façade maritime.

MÉMOIRE DU RISQUE

Lège-Cap Ferret a subi différentes tempêtes, qui ont impacté fortement les habitations, les milieux naturels, le fonctionnement des services publics et l'activité économique. Klaus en 2009 - Xyntia en 2010



VIGILANCE

Veillez à consulter régulièrement le site internet de Météo France pour des informations en temps réel

vigilance.meteofrance.com

LES BONS RÉFLEXES

AVANT



- S'informer des consignes de sauvegarde et des messages météo
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur si vous êtes à l'extérieur
- Fermer les portes et volets
- S'éloigner des bords de mer et des plages
- Annuler les sorties en mer
- Arrêter les chantiers - Rassembler le personnel

PENDANT



- Suivre les consignes des autorités et s'informer du niveau d'alerte. En fonction limiter au maximum les déplacements ou ne pas sortir
- Débrancher les appareils électriques et antennes
- Libérer le réseau téléphonique pour les services d'urgence

APRÈS



- Ne surtout pas toucher les câbles électriques et téléphoniques
- Dégager les objets et branches d'arbres dangereux et encombrants ainsi que les déchets, détritus
- Ne pas monter sur les toits ni dans les arbres fragilisés



SI VOUS UTILISEZ DES GROUPES ÉLECTROGÈNES, VÉRIFIEZ QU'ILS SOIENT UTILISÉS EN EXTÉRIEUR



UNE CANICULE est un épisode de 3 jours consécutifs de chaleur le jour et surtout la nuit, avec des températures supérieures à des seuils établis par département. Le corps ne se repose plus, se fatigue et supporte de moins en moins la chaleur.

Vous êtes ou vous connaissez une personne vulnérable?
Merci de vous signaler auprès du CCAS au :

05 57 56 40 55

MÉMOIRE DU RISQUE

La France a connu un épisode de canicule particulièrement fort en 2002. La Ville de Lège-Cap Ferret, du fait de sa situation géographique, est sensible à des épisodes caniculaires, comme celui du 17 juin 2022.

Locaux climatisés

MAIRIE DE LÈGE
79 avenue de la Mairie

SALLE DE LA HALLE - LÈGE
Avenue de la Mairie

LUDO-MÉDIATHÈQUE - LÈGE
1 bis avenue des Écoles

RPA - LÈGE
2 allées des Chanterelles

MAIRIE DE CLAOUEY
1 Av. du Général de Gaulle

OFFICE DE TOURISME - CLAOUEY
1 av. du Général de Gaulle

SALLE DU SOLEIL COUCHANT - CLAOUEY
Rue Jules Ferry

MÉDIATHÈQUE - PIQUEY
Avenue de la Mairie



LES CENTRES COMMERCIAUX DISPOSENT AUSSI DE LA CLIMATISATION

LES BONS RÉFLEXES

AVANT



- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Veiller au bon fonctionnement des appareils type climatiseurs, ventilateurs
- Porter une attention particulière aux enfants et personnes âgées

PENDANT



- S'informer auprès de Météo France et prendre connaissance des cartes de vigilance
- S'hydrater régulièrement, même sans sensation de soif
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Prendre soin des personnes vulnérables
- Ne pas intervenir sur les toitures ou à l'extérieur
- Porter des vêtements adéquats
- Éviter les boissons alcoolisées



AVANT ET PENDANT LA CANICULE
PORTER ATTENTION AUX PERSONNES VULNÉRABLES

POLLUTION MARITIME



LA POLLUTION MARITIME résulte de tous les produits rejetés dans les mers et les océans en conséquence de l'activité humaine.

Ces pollutions peuvent être accidentelles (naufrages d'un bâtiment transportant des produits toxiques) ou volontaires (dégazage de navire par exemple).



À Lège-Cap Ferret

Notre commune possède une longue façade littorale exposée aux pollutions maritimes.



Actions préventives

En cas de crise, le Préfet déclenche le PLAN POLMAR et met en place sa cellule de crise.

MÉMOIRE DU RISQUE

Lège-Cap Ferret a été durement touchée par la marée noire issue du navire le Prestige, en 2002.

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



- S'éloigner du lieu du sinistre
- Respecter strictement les consignes données par les autorités



**N'HÉSITEZ PAS À VOUS PROPOSER EN MAIRIE
POUR PARTICIPER AU NETTOYAGE**

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES



UNE MATIÈRE DANGEREUSE est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'Homme, les biens ou l'environnement. Elle peut-être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de marchandises dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport.

Le risque de transport de matières dangereuses inclut également les canalisations souterraines de gaz et de pétrole. (un PIPELINE traverse la commune du sud au nord).



À Lège-Cap Ferret

Des matières dangereuses traversent principalement la commune par l'axe de la Départementale 106.

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



- S'éloigner rapidement du lieu en éloignant les personnes
- Appeler les secours en précisant le lieu, le moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et le code danger/matière du véhicule
- Si vous constatez une fuite, si le véhicule ou le réservoir prennent feu ou si un nuage toxique vient dans votre direction, éloignez-vous d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Éviter de se rendre sur les lieux de l'accident pour ne pas gêner les opérations de secours



La France définit LE TERRORISME, comme des actions auxquelles « ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour atteindre leurs objectifs politiques ».

Il « frappe sans discernement des civils et la violence qu'il déploie vise à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».



L'acte terroriste peut prendre des formes très diverses. L'exhaustivité de ses définitions semble impossible.

On peut citer :

- Les attaques de groupes de population à l'aide d'armes à feu
- Les attentats à l'explosif
- Les attaques à l'aide d'armes par destination (véhicule, engin)
- Les déclenchements d'incendies
- Les attaques chimiques ou bactériologiques (air, eau, alimentation)
- La provocation d'accidents industriels ou des transports

VIGIPIRATE

3 NIVEAUX D'ALERTE



POSITION
PERMANENTE

NIVEAU 01



SÉCURITÉ RENFORCÉE
RISQUE ATTENTAT

NIVEAU 02



VIGIPIRATE
ATTENTAT

NIVEAU 03

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Contactez les forces de l'ordre si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect (17 ou 112).
- Repérez les sorties de secours quand vous entrez dans un lieu.

PENDANT



S'ÉCHAPPER

- Localisez le danger pour vous éloigner.
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu.
- Ne vous exposez pas, laissez vos affaires sur place.
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper.
- Alerte les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.



SE CACHER

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éteignez la lumière, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone, tablette...
- Respectez un silence absolu.
- Éloignez-vous des murs, portes, fenêtres et allongez-vous sur le sol derrière des obstacles solides (mur, pilier...).
- Attendez l'intervention des forces de l'ordre.



ALERTER

Une fois en sécurité

- Prévenez les forces de sécurité (17, 18 ou 114 pour les personnes ayant du mal à entendre). Donnez les informations essentielles (où, quoi, qui). S'il n'est pas possible de parler, laissez la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues.

APRÈS

- Évacuez calmement (ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque) avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect.
- Signalez les blessés et leur position.



LE RISQUE SANITAIRE représente immédiatement ou à long terme une menace directe pour la santé des populations. Il nécessite une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population.

L'épidémie

Elle désigne l'augmentation rapide d'une maladie infectieuse en un lieu donné sur un moment donné (une région).

C'est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes.

La pandémie

C'est une épidémie qui s'étend sur la quasi-totalité d'une population et une large zone géographique internationale d'un continent ou de plusieurs continents.

Les pandémies surviennent lors de déséquilibres majeurs liés à des modifications sociales et environnementales. Ces conséquences non maîtrisées peuvent être très importantes.

La pollution des réseaux d'eau potable

La pollution de la ressource en eau potable est l'une des principales pollutions environnementales par la présence de micro-organismes de substances chimiques ou de déchets industriels.

Elle concerne les cours d'eau, les nappes d'eau, les eaux saumâtres, la pluie, la rosée, la neige et la glace polaire. Cette pollution peut avoir pour origine une pollution industrielle, agricole, domestique ou accidentelle.

LES BONS RÉFLEXES

ÉPIDÉMIE



- Appliquer les mesures et consignes de protection visant à limiter la propagation (gants, masques, lunettes, vêtements, vaccin...)
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon et une solution hydroalcoolique
- Éviter tout contact avec une personne malade et/ou si vous êtes malade
- Limiter les contacts avec l'entourage
- Utiliser des mouchoirs, masques ou autres à usages uniques et jeter dans une poubelle appropriée
- En cas de symptômes, alerter votre médecin traitant ou le SAMU

POLLUTION EAU POTABLE



- Consommer et cuisiner avec de l'eau en bouteille
- Suivre les consignes des autorités



PLUS D'INFOS
gouvernement.fr/risques

<p>EAU Six litres par personne en petites bouteilles</p>	<p>OUTILS DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-bouteille...</p>	<p>TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours</p>	<p>UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite</p>
<p>NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.</p>	<p>LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)</p>	<p>UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route</p>	<p>VOS PAPIERS D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité</p>
<p>BOUGIES avec allumettes ou briquet</p>	<p>RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle</p>	<p>UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée</p>	<p>ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT</p>

MAIS AUSSI...

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos...
- Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeurs et les papiers importants

INFORMATIONS

LES NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS 18 ou 112	GENDARMERIE 17	SAMU 15
SAMU SOCIAL 115	MAIRIE Lège-Cap Ferret 05 56 03 84 00	

QUE DIRE AUX SECOURS ?

Votre demande est prise en compte à Bordeaux, indiquez à l'opérateur les éléments suivants :

- Votre nom
- Le numéro de téléphone que vous utilisez
- L'adresse précise du lieu de l'accident (commune, lieu-dit, n° de rue)

LIEU-DIT :

Lège-Bourg	Piraillan
Claouey	Le Canon
Le Four	L'Herbe
Les Jacquets	Le Cap Ferret
Petit Piquey	Le Truc Vert
Grand Piquey	Le Grand Crohot

INDIQUEZ LE NOMBRE DE VICTIMES ET LEUR ÉTAT

ASSUREZ-VOUS DE DONNER TOUS LES RENSEIGNEMENTS UTILES NE RACCROCHEZ QU'À LA DEMANDE DE L'OPÉRATEUR



Mairie de Lège-Cap Ferret

79 avenue de la Mairie - 33950 Lège-Cap Ferret
Tél.: 05 56 03 84 00 - www.ville-lege-capferret.fr
Avril 2023

Préfecture de Gironde
www.gironde.gouv.fr